

CONTRE TOUTE EMPRISE POLITIQUE...

Le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

Charte d'Amiens

Nos syndicats vont être sollicités par la C.G.T. et la C.F.T.C. pour prendre une part active à la campagne du référendum.

Nos camarades trouveront ci-contre la très importante résolution adoptée par la C.A. de l'U.D.

Nous recommandons vivement à nos militants de ne pas se laisser entraîner à participer à des cartels -pour le NON... Chacun d'entre eux conservant par ailleurs en tant que citoyen la possibilité de prendre vis-à-vis du référendum la position qui lui convient.

Celà dit, nous ne saurions taire notre inquiétude et notre hostilité devant le renforcement du caractère totalitaire de l'Etat.

C'est ce qu'exprime la résolution de la C.A. de l'U.D.

Certains qui voteront NON au référendum voudraient voir les syndicats prendre la relève des partis politiques.

Il ne saurait en être question pour nos syndicats F.O. qui demeurent fidèles à la Charte d'Amiens.

Notre hostilité à toute participation aux joutes électorales ou à la vie politique est d'autant plus vive que sous couvert de "*planification démocratique*" il n'est pas exclu que le pouvoir tente d'intégrer les syndicats à des organismes économiques et de donner ainsi une assise corporative au régime.

C'est pourquoi la C.A. de l'U.D. a décidé de retirer ses représentants des Comités d'Expansion.

Beaucoup plus qu'une prise de position catégorique pour le référendum qui risquerait de heurter certains de nos camarades, soucieux à juste titre, de ne pas voir l'organisation syndicale leur donner des consignes électorales, la décision de la C.A. de l'U.D. marque notre volonté de nous opposer à l'instauration en France d'un régime totalitaire.

Alexandre HEBERT
